

**SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**MARDI 29 MARS 2022**

**PROCÈS VERBAL**

**Mme le Maire**

Chers collègues bonsoir.  
Nous allons procéder à l'appel des présents.

**Mme Florence LABOUREE**

Etaient présents : Mme LEDOUBLE Catherine, M. LIMA Emmanuel, Mme LEROY Marie-Pierre, M. ARGAUT Jean-Pierre, Mme ROTH Michèle, MM. MAITROT André, BALLAND Alain, TRIAULAIRE Jean-Pierre, BRUNET Raymond, DRAGON Jean-Luc, DUMONT Jean-Michel, Mmes LANOUX Claudie, KUROWSKI Myriam, BERLOT Catherine, RICCARDI Véronique, MM. GOUJARD Pascal, RAHAMNIA Farid, NEFFLIER Pierre-Marie, Mmes DEMIR Selda, EDESA Stéphanie, MM. BOSSAERT Renaud, GROSJEAN Sébastien, NOEL Cédric, Mme PAGLIA Olympe, M. CORNEVIN Jean-Pierre, Mme SAINT-DIZIER Virginie, M. BALLANFAT Florent, formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient absents représentés :**

Mme NONCIAUX-GRADOS Véronique  
Mandataire M. ARGAUT Jean-Pierre  
Mme QUINTART Sylvie  
Mandataire Mme LEDOUBLE Catherine  
Mme DURUPT Sandra  
Mandataire Mme LEROY Marie-Pierre  
Mme Meryam ERCAN  
Mandataire M. MAITROT André  
Mme ROGE Patricia  
Mandataire M. CORNEVIN Jean-Pierre  
M. LAROCHE Sébastien  
Mandataire M. BALLANFAT Florent

Arrivée de Mme QUINTART à 19h32

**Mme le Maire**

Merci beaucoup.  
Il y a lieu de désigner notre secrétaire de séance.  
Je vous propose Mme Olympe PAGLIA.  
Etes-vous d'accord ?  
Pas d'oppositions, pas d'abstentions ? Merci.

Ensuite, nous devons adopter les procès-verbaux des conseils municipaux du 14 décembre 2021 et 25 janvier 2022.

Avez-vous des remarques ou des questions ?

Il n'y en a pas. Pas d'oppositions, pas d'abstentions ?

Je vous remercie.

Je voudrais aussi vous demander l'autorisation d'ajouter un rapport sur table concernant la convention tripartite entre la Ville de Saint-André, le Collège de la Villeneuve et le Rugby pour la création de la section sportive rugby, vous avez peut-être vu dans la presse.

La convention est arrivée un peu tard, je n'ai pas pu l'inclure dans le dossier.

Y a-t-il des oppositions ? des abstentions ?

Je vous remercie.

J'ai également un rapport qui a été complété, c'est le rapport concernant l'école élémentaire Renoir et sa rénovation énergétique.

La Commission MAPA ne s'était pas réunie quand nous avons fait la commission finances donc nous avons dû compléter les données un peu plus tard après la commission MAPA.

Vous êtes d'accord ? Merci beaucoup.

**BUDGET PRIMITIF – ANNÉE 2022**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Je peux faire une petite remarque ?  
Sur le budget enfance-jeunesse, je me pose simplement la question pourquoi on n'a jamais eu un budget spécifique sur la ludothèque comme on l'a par exemple sur la bibliothèque ?

**Mme Catherine LEDOUBLE**

Si vous le souhaitez, on peut vous le donner à part parce que nous avons des sous-comptes.

Vous aimeriez qu'on le présente différemment et qu'on l'isole ?

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Ce n'est pas une envie, je me pose simplement la question. Donc il y a peut-être une réponse claire mais puisqu'on a un budget pour la bibliothèque, pourquoi pas pour la Ludothèque ?  
On verra apparaître les dépenses spécifiques à ce domaine.

**Mme le Maire**

On les avait regroupées parce que ça rentre dans la même fonction mais si ça vous fait plaisir on peut séparer les deux sous-fonctions pour l'année prochaine.

**M. Jean-Pierre CORNEVIN**

C'est une simple remarque.

Je voulais aussi intervenir sur le CCAS.

Simplement, à travers l'augmentation de 45 000 €, on voit que vous accédez partiellement à une de nos propositions fortes, celle de mettre en place la gratuité des transports pour les lycéens et les collégiens. Vous décidez de rembourser un abonnement BASIC SCOLAIRE de la TCAT. Cependant, nous pensons que nous sommes loin de la coupe aux lèvres parce qu'on ne comprend pas pourquoi vous ne décidez pas de rembourser l'ABONNEMENT JEUNES de 12 mois qui permettrait à tous les jeunes dryats, les lycéens et les collégiens, de voyager gratuitement toute l'année. On pense que vous prenez le problème par le petit bout de la lorgnette puisque l'abonnement BASIC SCOLAIRE, qui est déjà remboursé à 50% par le CCAS, n'est pas très populaire

puisque'il ne permet pas d'utiliser le bus durant les vacances.

On pense donc que c'est une occasion manquée et c'est dommage d'autant qu'on pense qu'il n'y a pas de problèmes financiers.

Je prends un seul exemple, je ne veux pas développer comme je le fais habituellement parce que finalement c'est un débat qui est lancinant, que vous connaissez parfaitement, qu'on écrit en long et en large. Un seul chiffre, si on prend ne serait-ce que l'augmentation des bases des contributions directes pour le budget 2022, la simple augmentation des bases c'est 250 000 €.

J'avais demandé à Mme LABOUREE qu'elle me fasse parvenir, peut-être qu'elle n'a pas eu le temps, le potentiel que l'on a de lycéens et de collégiens qui pourraient éventuellement bénéficier de la gratuité. Nous avons chiffré à peu près à 300.

A 210 € l'abonnement jeunes de 12 mois, ça fait à peu près 60 000 € de dépenses donc c'est vraiment quelque chose qui financièrement de très abordable.

Voilà, on voulait simplement vous dire que même si on apprécie la démarche, ça veut dire que vous êtes sensible quand même à la question du développement des transports collectifs, on se heurte je ne sais pas à quoi en fait.

Si vous êtes convaincue du problème que sous-tend le développement des transports collectifs, enfin ce n'est pas un problème c'est l'avenir en fait, le bénéfice qu'on pourrait tous en tirer. On ne voit pas le problème financier donc on ne comprend pas pourquoi.

**Mme le Maire**

Simplement, deux choses.

La première chose c'est que les transports en commun sont une compétence de Troyes Champagne Métropole et pas de la Commune. Sur la gratuité totale, je pense que c'est un sujet qui serait plutôt un sujet qui serait à aborder en conseil communautaire qu'en conseil municipal.

Simplement, la démarche qui est faite ici c'est une double démarche. La première dans un souci environnemental on va dire, simplement d'inciter les jeunes à prendre le transport en commun plutôt que la voiture. Ça aura un certain nombre d'avantages, ça évite les

embouteillages aux abords des établissements scolaires. On sait que c'est une vraie problématique et puis bien évidemment ça pollue moins.

Le deuxième impact, et c'est peut-être pour ça que cette action est reliée au CCAS, c'est le pouvoir d'achat qui est redonné aux familles par le biais de cette aide-là.

Maintenant, j'ai bien conscience du fait que ça ne soit pas suffisant à vos yeux mais il faut bien commencer quelque part et on ne peut pas toujours tout faire gratuit.

Pour la gratuité complète des transports, je pense qu'il faut plutôt vous tourner vers la TCAT et Troyes Champagne Métropole.

Ceci dit, j'apprécie quand même que vous finissiez sur une note positive en disant que vous appréciez le sens des choses.

### **M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Si je peux me permettre de dire quelques mots. On n'est pas dans la surenchère et bien sûr qu'on apprécie parce qu'on pense que c'est une démarche d'avenir.

On n'a absolument pas demandé la gratuité pour tout le monde, on pense que ça doit passer par une première étape et l'intérêt de prioriser les collégiens et les lycéens c'est qu'on montre l'exemple, y compris à Troyes Champagne Métropole. En faisant ça, on explique que c'est possible dans une commune de mettre en œuvre cette démarche, y compris pour le pouvoir d'achat.

J'ai entendu cet après-midi à la radio, il y a quand même pas mal d'intercommunalités qui sont en train d'exercer un certain nombre de mesures de baisse de la tarification pour les transports collectifs parce que c'est quelque chose de très sensible et ça peut aider, dans cette période le pouvoir d'achat, d'un certain nombre de personnes qui ne peuvent plus prendre leur voiture.

Il y a des actions qui sont menées dans d'autres collectivités. Dans certaines, c'est déjà la gratuité qui a été mise en place depuis un certain nombre d'années. C'est appréciable mais je pense que compte-tenu du budget de notre commune que je connais parfaitement, je pense que les marges de manœuvre sont là pour aller plus loin.

Ce n'est pas de la surenchère parce que si vous auriez été au bout, franchement je l'aurais admis sans problème que ce que vous faisiez c'était de mettre en place une mesure très exemplaire.

Ce n'est pas le cas et c'est dommage.

### **Mme le Maire**

Je retiens que c'est déjà un pas en avant. Simplement, juste revenir sur quelques chiffres que vous avez donnés tout à l'heure.

Vous parlez de l'augmentation des bases qui génère un peu plus de 200 000 € de recettes supplémentaires, ça absorbe à peu près l'augmentation du coût de l'énergie.

On est quand même dans un contexte assez difficile et sur le budget il faut rester très prudent je pense cette année parce qu'on a très peu de visibilité sur ce qui va se passer dans les mois à venir.

Le deuxième point, c'était le nombre de jeunes qui pouvaient potentiellement être concernés.

Il est difficile à évaluer parce qu'on sait qu'on a environ 500 collégiens dryats et à peu près autant de lycéens, un petit peu plus. La question qui se pose, est combien d'entre d'eux ont besoin d'un moyen de locomotion parce que ceux qui habitent à côté du collège, vous doutez qu'ils ne vont pas prendre le bus, ils vont y aller plutôt à pied.

Pour l'instant, de toute façon, c'est une expérimentation on va dire. On attend d'avoir un retour pour pouvoir quantifier et mesurer l'impact de cette action.

### **M. Jean-Pierre CORNEVIN**

Ce sera ma dernière intervention.

J'ai bien noté qu'il y a 179 000 € d'augmentation d'énergie. J'ai noté aussi qu'il y a 4 millions ½ d'autofinancement.

### **Mme le Maire**

Je vous propose de passer au sujet suivant, la petite enfance.

### **M. Florent BALLANFAT**

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous voterons contre ce budget dans la continuité de notre opposition exprimée lors du débat d'orientations budgétaires.

Les raisons de notre opposition à ce parti pris de contraction des dépenses pour le fonctionnement de nos services publics demeurent. Ceci d'autant plus que la situation internationale fait peser des menaces

importantes, il y déjà des conséquences économiques et sociales concrètes sur la population de notre pays.

Dans ce contexte difficile, nous notons avec satisfaction la prise en compte d'un certain nombre de demandes qui permettent de mieux répondre à certains besoins qui ont été confirmés à l'occasion de l'analyse des besoins sociaux.

Il s'agit notamment de l'animation à destination des seniors qui souhaitons-le va pouvoir permettre entre autre chose de relancer l'initiative appréciée en début de crise sanitaire de prise de contact avec les personnes âgées de notre commune.

Nous nous réjouissons aussi de la création de deux postes d'assistantes maternelles, en plus du remplacement de l'assistante maternelle qui prend sa retraite, pour renforcer nos capacités d'accueil de jeunes enfants.

Nous constatons également que vous avez fait le choix qui va dans le bon sens de prendre en compte la totalité du transport scolaire pour les collégiens et les lycéens.

Je ne vais pas revenir plus en détail puisque M. CORNEVIN est déjà intervenu à ce sujet.

Pour notre part, nous estimons que l'abonnement annuel TCAT proposé aux jeunes pour 210 € ou 105 € pour les foyers bénéficiant de la complémentaire santé solidaire utilisable pour tout motif y compris durant les périodes scolaires, répond davantage aux besoins sociaux dont vous semblez partager le constat.

Ce besoin se fait particulièrement ressentir avec la hausse des prix du carburant et si l'effort supplémentaire pour les finances de la Commune serait modeste, eu égard aux nouveaux excédents de fonctionnement présentés dans ce budget, celui-ci constituerait pour de nombreux foyers une économie bienvenue dans un contexte d'augmentation générale des tarifs qui ne se fait pas ressentir que pour les finances de notre Commune.

Efficace qu'à court terme, cette mesure le serait aussi à moyen et long terme pour l'environnement, pour la promotion du transport collectif comme vous l'avez reconnu, même si en la matière il y aurait aussi des progrès à faire pour améliorer la desserte de notre commune en terme de couverture du réseau de bus de certaines zones, comme Echenilly par exemple, comme de fréquences de certaines lignes qui desservent notre commune sur un axe nord-sud, la ligne 11 notamment.

Évidemment, ce sont des choses qu'il faudrait voir avec Troyes Champagne Métropole mais je compte sur nos élus pour porter cette voix au sein de TCM.

Nous constatons donc que si le verre n'est pas complètement vide, il pourrait être à peu plus qu'à moitié plein pour peu que vous versiez un peu plus du contenu de la bouteille que vous venez d'incliner. Si vous cherchez d'autres propositions pour étancher la soif de nos concitoyens, vous pouvez vous servir parmi les propositions que vous nous avons avancées dans notre campagne concernant par exemple la réduction des coûts de la cantine pour les familles.

Merci.

**Mme le Maire**

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas.

Je vais me contenter de retenir le verre à moitié plein.

Je vous propose de passer au vote.

**Vote :**

28 voix pour

5 voix contre (M. LAROCHE Sébastien + M. BALLANFAT Florent mandataire de son pouvoir, Mme SAINT-DIZIER Virginie, Mme ROGE Patricia + M. CORNEVIN Jean-Pierre mandataire de son pouvoir)

**BUDGET PRIMITIF 2022  
FICHE DE CALCUL  
REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT 2021**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote :**

28 voix pour

5 abstentions (M. LAROCHE Sébastien + M. BALLANFAT Florent mandataire de son pouvoir, Mme SAINT-DIZIER Virginie, Mme ROGE Patricia + M. CORNEVIN Jean-Pierre mandataire de son pouvoir)

**TAX D'IMPOSITION 2022  
TAXES DIRECTES LOCALES**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote : unanimité**

**APUREMENT DU COMPTE 1069**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote : unanimité**

**DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT  
LONGUEUR DE LA VOIRIE COMMUNALE**

(Lecture du rapport par M. Pierre-Marie NEFFLIER)

**Vote : unanimité**

**PERSONNEL COMMUNAL  
– CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT  
D'ASSISTANT CHARGÉ DE COMMUNICATION**

(Lecture du rapport par M. Jean-Luc DRAGON)

**Vote : unanimité**

**PERSONNEL COMMUNAL – ANNÉE 2022  
CRÉATION DE 2 EMPLOIS D'ASSISTANTE MATERNELLE**

(Lecture du rapport par M. Jean-Luc DRAGON)

**Vote : unanimité**

**RECRUTEMENT D'UN AGENT VACATAIRE  
ÉCOLE MUNICIPALE DES ARTS ET LOISIRS**

(Lecture du rapport par M. Jean-Luc DRAGON)

**Vote : unanimité**

**RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES  
FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE  
L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)  
CADRES D'EMPLOIS DES AIDES-SOIGNANTS ET DES  
AUXILIAIRES DE PUÉRICULTURES – ANNÉE 2022**

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

**Vote : unanimité**

**TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL  
COMMUNAL – ANNÉE 2022**

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

**Vote : unanimité**

**CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE PASSÉE AVEC  
LA CAF DE L'AUBE POUR 5 ANS À COMPTER DU 1<sup>ER</sup>  
JANVIER 2021**

(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)

**Vote : unanimité**

**SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

**Compte 020.6574 ADMINISTRATION  
GENERALE DE LA COLLECTIVITE**

**Comité social du personnel 12 000 €**

Vote : 32 voix pour  
1 non-participation (M. LIMA)

M. Emmanuel LIMA n'a pas participé au vote en raison de son appartenance à l'association.

**Compte 023.6574 INFORMATION  
COMMUNICATION**

**Société de chasse 380 €**  
**Subvention exceptionnelle 490 €**

Vote : 32 voix pour  
1 non-participation (M. TRIAULAIRE)

M. Jean-Pierre TRIAULAIRE n'a pas participé au vote en raison de son appartenance à l'association.

**Union des anciens combattants en  
Afrique du Nord – section Saint-André  
570 €**

Vote : unanimité.

**Association des anciens Maires de l'Aube  
150 €**

Vote : unanimité.

**Les Amis de la Coulée verte 300 €**  
**Subvention exceptionnelle 100 €**

Vote : unanimité

<b>Association de Défense des Consommateurs de l'Aube</b>	<b>150 €</b>	<b>Les Chenevotots</b>	<b>740 €</b>
Vote : unanimité		Vote : unanimité.	
<b>Les Croqueurs de Pommes Aube</b>	<b>200 €</b>	<b>Théâtre populaire de Champagne</b>	<b>5 000 €</b>
Vote : unanimité		Vote : unanimité.	
<b>Le Souvenir Français comité de Troyes</b>	<b>150 €</b>	<b>Vins et passion</b>	<b>150 €</b>
Vote : unanimité		Vote : unanimité	
<b>Compte 113.6574 PROTECTION CONTRE L'INCENDIE</b>		<b>Des mots sur le zinc</b>	<b>400 €</b>
<b>Amicale des Jeunes sapeurs-pompiers et des jeunes sapeurs- pompiers musiciens de Saint-André</b>	<b>750 €</b>	<b>Subvention exceptionnelle</b>	<b>1 500 €</b>
Vote : unanimité		Vote : unanimité.	
<b>Amicale des sapeurs-pompiers Troyes Ouest</b>	<b>4 000 €</b>	<b>Compte 411.6574 SPORTS</b>	
Vote : unanimité		<b>Académie de danse classique</b>	<b>430 €</b>
		Vote : unanimité.	
<b>Compte 114.6574 AUTRES SERVICES DE PROTECTION CIVILE</b>		<b>AS du collège de la Villeneuve</b>	<b>800 €</b>
<b>Amicale des secouristes Protection civile</b>	<b>1 500 €</b>	Vote : unanimité.	
<b>Subvention exceptionnelle</b>	<b>2 500 €</b>	<b>Les sittelles</b>	<b>2 000 €</b>
Vote : unanimité.		<b>Subvention exceptionnelle</b>	<b>500 €</b>
<b>La prévention routière</b>	<b>150 €</b>	Vote : unanimité	
Vote : unanimité.		<b>Racing club de Saint-André cyclisme</b>	<b>5 700 €</b>
<b>Compte 33.6574 ACTION CULTURELLE</b>		Vote : unanimité	
<b>Société artistique</b>	<b>4 750 €</b>	<b>Basket club de Saint-André</b>	<b>47 500 €</b>
Vote : unanimité.		<b>Subvention exceptionnelle</b>	<b>2 500 €</b>
<b>L'aurore</b>	<b>23 000 €</b>	Vote : unanimité	
Vote : unanimité.		<b>Badminton Club</b>	<b>1 000 €</b>
		Vote : unanimité	
		<b>Les Bergeronnettes</b>	<b>18 000 €</b>
		<b>Subvention exceptionnelle</b>	<b>2 000 €</b>
		Vote : unanimité	

**Jogging club dryat** 200 €  
Subvention exceptionnelle 1 000 €  
Vote : unanimité

**AS Petitjean** 500 €  
Vote : unanimité

**Tennis de table** 2 850 €  
Vote : unanimité

**Rugby Champagne Saint-André** 18 000 €  
Vote : unanimité

**Tennis club** 6 000 €  
Vote : unanimité.

**Saint-André Pieds- Poings** 3 000 €  
Subvention exceptionnelle 3 000 €  
Vote : unanimité

**Football Club de la Métropole Troyenne** 6 500 €

Vote : 31 voix pour  
2 non-participations (MM. BALLAND, LIMA)

MM. Alain BALLAND et LIMA Emmanuel n'ont pas participé au vote en raison de leur appartenance à l'association.

**Cercles aubois des arts martiaux** 9 500 €  
Vote : unanimité.

**UVCA**  
**Subvention exceptionnelle** 1 200 €  
Vote : unanimité.

**Comité départemental USEP Aube** 150 €  
Vote : unanimité.

**Compte 520.657362 INTERVENTIONS SOCIALES**

**CCAS** 500 000 €

Vote : 26 voix pour

7 non-participations (MM. Jean-Pierre ARGAUT, Sébastien GROSJEAN, Mmes Catherine LEDOUBLE, Catherine BERLOT, Selda DEMIR, Stéphanie EDESA, Patricia ROGE).

MM. Jean-Pierre ARGAUT, Sébastien GROSJEAN, Mmes Catherine LEDOUBLE, Catherine BERLOT, Selda DEMIR, Stéphanie EDESA, Patricia ROGE n'ont pas participé au vote en raison de leur appartenance au CCAS.

**Compte 523.6574 ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES EN DIFFICULTES**

**Sauvegarde de l'enfance (A.A.S.E.A)** 47 565 €

Vote : unanimité.

**Compte 211 / 212 / 254.6574 COOPERATIVES SCOLAIRES**

**Ecole élémentaire Maitrot** 632.5 €

Vote : unanimité.

**Ecole élémentaire Montier la Celle** 537.5 €

Vote : unanimité.

**Ecole élémentaire Renoir** 545 €

Vote : unanimité.

**Ecole maternelle Maitrot** 172.5 €

Vote : unanimité.

**Ecole maternelle Montier la Celle** 272.5 €

Vote : unanimité.

**Ecole maternelle Renoir** 300 €

Vote : unanimité.

**Ecole maternelle République** 200 €

Vote : unanimité

**Vote :**  
**28 voix pour**

**CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS RECEVANT PLUS DE 23 000 €**

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

**Vote :**

32 voix pour

1 non-participation (M. LAROCHE Sébastien en raison de son appartenance à la FRMJ)

**ESPACE GÉRARD PHILIPPE  
REMBOURSEMENT DES PLACES  
POUR SPECTACLES ANNULÉS OU REPORTÉS**

(Lecture du rapport par Mme Marie-Pierre LEROY)

**Vote : unanimité**

**CONVENTION ENTRE LA VILLE DE SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS ET LE FCMT**

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

**Vote :**

31 voix pour

2 non-participation (MM. BALLAND Alain et LIMA Emmanuel en raison de leur appartenance à une association)

**CRÉATION D'UN PÉRIMÈTRE DÉLIMITÉ DES ABORDS (PDA) DE L'ÉGLISE DE SAINT-ANDRÉ AVIS AVANT ENQUÊTE PUBLIQUE**

(Lecture du rapport par M. Raymond BRUNET)

**Vote : unanimité**

**CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS SPORTIVES DE LA VILLE POUR LEURS INTERVENTIONS AU CENTRE DE LOISIRS ET PENDANT LES TEMPS PÉRISCOLAIRES**

(Lecture du rapport par M. Sébastien GROSJEAN)

**Vote : unanimité**

**RENFORCEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC AU FOIRAIL – TRAVAUX COMPLÉMENTAIRES FONDS DE CONCOURS À VERSER AU SDEA**

(Lecture du rapport par M. André MAITROT)

**Vote : unanimité**

**SUBVENTION À VERSER AU FOOTBALL CLUB DE LA MÉTROPOLE TROYENNE, POUR SA PARTICIPATION À LA SECTION SPORTIVE FOOTBALL DU COLLÈGE DE LA VILLENEUVE**

(Lecture du rapport par M. Raymond BRUNET)

**Vote :**

31 voix pour

2 non-participation (MM. BALLAND Alain et LIMA Emmanuel en raison de leur appartenance à une association)

**RÉNOVATION DE L'INSTALLATION COMMUNALE D'ÉCLAIRAGE PUBLIC PASSAGE DE L'EUROPE FONDS DE CONCOURS À VERSER AU SDEA**

(Lecture du rapport par Mme Myriam KUROWSKI)

**Vote : unanimité**

**SUBVENTIONS À VERSER AUX ASSOCIATIONS CERCLE AUBOIS DES ARTS MARTIAUX ET LES BERGERONNETTES POUR L'ENCADREMENT D'ACTIVITÉS SPORTIVES RÉALISÉES PENDANT LES VACANCES D'AUTOMNE ET DE NOËL 2021 AU CENTRE DE LOISIRS PIERRE DE CELLE**

(Lecture du rapport par M. Farid RAHAMNIA)

**Vote : unanimité**

**ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE AUGUSTE RENOIR  
RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE  
AUTORISATION À SIGNER LE MARCHÉ**

(Lecture du rapport par M. Emmanuel LIMA)

**Vote : unanimité**

**SOUSCRIPTION DE CONTRATS D'ASSURANCES POUR LE COMPTE DE LA VILLE  
AUTORISATION À LANCER ET À SIGNER LE MARCHÉ**

(Lecture du rapport par M. Pascal GOUJARD)

**Vote : unanimité**

**SORTIES À LA JOURNÉE POUR LES CLASSES DE CM2 – ANNULATION DES CLASSES DE NEIGE 2022 BUDGET PRÉVISIONNEL ET TARIFS DES SORTIES**

(Lecture du rapport par Mme Michèle ROTH)

**Vote : unanimité**

**NETTOYAGE DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX  
AUTORISATION À LANCER LE MARCHÉ**

*(Lecture du rapport par M. Pascal GOJJARD)*

**Vote : unanimité**

**DÉLÉGATION DU SERVICE DE FOURRIÈRE  
AUTOMOBILE – SAISINE DE LA COMMISSION  
CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

*(Lecture du rapport par M. Sébastien GROSJEAN)*

**Vote : unanimité**

**CONVENTION TRIPARTITE  
ENTRE LA VILLE DE SAINT-ANDRÉ-LES-VERGERS, LE  
COLLÈGE DE LA VILLENEUVE  
ET LE RUGBY CHAMPAGNE DE SAINT-ANDRÉ  
ANNÉE SCOLAIRE 2022/2023**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Vote : unanimité**

**INFORMATION SUR L'EXERCICE DE LA COMPÉTENCE  
DONNÉE À MME LE MAIRE PAR APPLICATION DE  
L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES  
COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

*(Lecture du rapport par Mme Catherine LEDOUBLE)*

**Prend acte**

**Mme le Maire**

Nous avons épuisé l'ordre du jour.  
Je n'ai pas encore la date du prochain conseil municipal,  
ce sera au mois de mai.  
On vous informe dès que possible.

La séance est terminée, bonne soirée à tous.

**FIN DE LA SEANCE A 21H00**

La Secrétaire de Séance,  
**Mme Olympe PAGLIA**